

SOMMAIRE

Budget injuste	02
Point d'ordre	03
Sommet sur l'enseignement supérieur	04
Message du SPECA	04
La convention	05



SPECA-HEBDO
Volume 33
Numéro 05
Jeudi 13 décembre 2012
www.speca.ca.edu
Rédaction et révision : Étienne Bourdages
Graphisme et mise en page : Élane Baribeault

DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

Succès phénoménal samedi dernier, 153 enfants âgés de 10 ans et moins ont participé en compagnie de leurs parents au traditionnel dépouillement de l'arbre de Noël, soit une trentaine de plus que l'an passé! Après le spectacle acrobatique présenté par le duo Circo Humano à l'agora, chaque enfant a reçu un cadeau du vrai père Noël, exceptionnellement de passage au Collège pour l'occasion. D'énormes jeux gonflables, des ateliers de bricolage, des maquilleuses et un sculpteur de ballons les attendaient ensuite à la cafétéria. Une matinée enchantée par les airs des Fêtes interprétés par les musiciens en chair et en os des Joyeux Grelots.

Un gros merci à tous les enfants et à leurs parents!

À l'année prochaine!

CA

Le compte-rendu de la 358^e séance du conseil d'administration du Collège tenue le 29 novembre dernier est maintenant disponible sur le [site Internet du SPECA](#). Merci encore à nos deux représentants enseignants, Jean-Luc Filiatrault et Jean Karam!

Appui à Gabriel Nadeau-Dubois

Le 1^{er} novembre dernier, Gabriel Nadeau-Dubois, ancien porte-parole de feu la CLASSE, était reconnu coupable d'outrage au tribunal à cause d'une déclaration faite durant la grève étudiante et dans laquelle il aurait incité le public à défier les ordonnances de la Cour. «Il y a là un dangereux précédent. Il en va de la liberté d'expression des représentantes et représentants d'organisations démocratiques, qu'elles soient étudiantes, syndicales, communautaires ou autre, et qui sont les porte-paroles de la volonté de leurs membres exprimée de façon majoritaire», commentait alors Caroline Senneville, présidente de la FNEEQ. Lors du Regroupement cégep des 8 et 9 novembre, une recommandation encourageant les syndicats membres à appuyer le jeune militant afin qu'il puisse assurer convenablement sa défense a d'ailleurs été adoptée :

Que le Regroupement cégep invite ses syndicats à soutenir financièrement Gabriel Nadeau-Dubois afin qu'il puisse avoir les moyens de défendre sa cause devant les tribunaux.

Dans cette foulée, le SPECA lui faisait récemment un don de 150\$. Depuis, le 5 décembre, la sentence est tombée : le Tribunal l'a condamné à 120 heures de travaux communautaires. Sans tarder, Nadeau-Dubois annonçait qu'il avait l'intention d'interjeter appel de la décision. Le dossier n'est donc pas clos.

UN AUTRE BUDGET

injuste!

Le SPECA est membre de la Coalition opposée à la tarification des services publics. Voici la réaction de cette dernière au premier budget déposé récemment par le nouveau ministre des Finances, Nicolas Marceau.

Le budget déposé le 20 novembre par le nouveau gouvernement péquiste suit malheureusement les pas tracés par son prédécesseur.

Non seulement le Parti québécois maintient deux des trois mesures de tarification régressives les plus injustes annoncées par le Parti libéral, mais il maintient le quasi-statu quo en matière de fiscalité en n'allant pratiquement pas chercher de nouveaux revenus comme nous l'aurions souhaité dans les poches des plus riches et des grandes entreprises. Pis encore, il annonce des compressions importantes qui auront un impact sur l'accessibilité et la qualité des services publics.

- 1) Le budget n'annule pas la contribution santé, il la «module». Pour les revenus allant 14 730\$ et 18 000\$ par personne, elle n'existera plus. Entre 18 000\$ et 20 000\$, elle augmentera pour atteindre 100\$. Entre 20 000\$ et 40 000\$, elle sera de 100\$ par année. Entre 40 000\$ et 42 000\$, elle augmentera graduellement à 200\$ et ainsi de suite;
- 2) Le gouvernement revient sur sa promesse, pourtant réitérée au début du mois, d'abolir la hausse des tarifs du bloc patrimonial d'hydro-électricité prévue pour 2014 par l'ancien gouvernement. Ces tarifs seront indexés au coût de la vie dès 2014 et ces hausses s'ajouteront aux hausses régulières qui sont approuvées elles par la Régie de l'énergie;
- 3) Le budget 2013-2014 ne prévoit aucune hausse des redevances minières contrairement à ce qui avait été promis. Le gouvernement annonce plutôt une consultation sur la révision du régime minier;
- 4) Le budget ne prévoit pas l'imposition à 75% des gains de capital au lieu de 50%, comme le Parti québécois s'y était engagé en campagne électorale;
- 5) Il y a une absence totale de mesures de lutte à la pauvreté, exception faite de 3000 logements sociaux;
- 6) Le budget en est réellement un d'austérité. Le gouvernement a choisi de rétablir l'équilibre budgétaire pour

2013-2014 et d'en faire tout un plat pour plaire, notamment, aux agences de notation mais, pour ce faire, il procède à une limitation assez drastique de la croissance des dépenses de programmes, à 1,8%, la plus basse en 14 ans, qui se traduira invariablement par des compressions qui affecteront la qualité et l'accessibilité des services publics déjà mis à mal par des années de compressions et l'imposition d'une logique marchande.

Trois bonnes nouvelles dans ce lot de mauvaises nouvelles:

- 1) Le budget confirme la hausse d'un (seulement un plutôt que deux, comme l'avait promis le PQ en campagne électorale) palier d'imposition, pour les contribuables gagnant plus de 100 000\$, une de nos 17 alternatives fiscales. Cependant, les sommes amassées seront allouées au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, un fonds dédié, tout comme le seront les sommes provenant de la «contribution» santé;
- 2) L'abolition de la règle des 15 ans sur les brevets des médicaments, une des 17 alternatives fiscales de la Coalition, mise de l'avant depuis longtemps par l'Union des consommateurs;
- 3) Le gouvernement respecte sa promesse de ne pas hausser les frais de scolarité pour cette année.

Dans ces conditions, la poursuite de la mobilisation doit demeurer à l'ordre du jour!

Solidairement,
Véronique Laflamme, *organisatrice au FRAPRU*

Pour d'autres réactions ou informations, on peut visiter le site de la coalition à l'adresse suivante :

www.nonauxhausses.org

Point d'ordre, *Monsieur le Président !*



Sur ce,
on ajourne,
joyeuses
Fêtes !

Comme nous en avons discuté dans la dernière chronique, le SPECA privilégie ses propres procédures et règles de fonctionnement. Celles-ci sont dans les grandes lignes inspirées par ce qui est utilisé dans les milieux syndicaux et elles prévalent sur les autres.

Maintenant, il existe deux types d'assemblées et chacune d'elles a sa façon particulière d'aborder les sujets mis sur la table. Il y a les réunions régulières qui doivent être tenues au moins trois fois par année. Il y a aussi les réunions spéciales qui, comme leur nom l'indique, constituent des occasions exceptionnelles de traiter d'enjeux ponctuels. La principale différence entre les deux types de réunions a trait à la nature de leur ordre du jour. En convocation régulière, un membre peut, au moment de l'adoption de l'ordre du jour, ajouter des points et soumettre une proposition le temps venu. À l'opposé, l'ordre du jour d'une réunion spéciale est fermé : l'assemblée ne pouvant porter que sur les sujets mentionnés dans la convocation. Tout autre sujet sera recommandé à la prochaine réunion, c'est ce qu'on appelle l'avis de motion.

Lors d'une réunion, pour avoir le droit de débattre et d'entendre des interventions au micro, il faut avoir une proposition sur la table. On ne peut démarrer

un débat sans avoir transmis par écrit au secrétaire une proposition qui sera la base des échanges. Lorsque cette proposition est lue par le président, les échanges peuvent commencer. Dans la pratique, il arrive souvent que notre exécutif syndical nous informe du sujet avant de présenter une recommandation qui deviendra, une fois reprise par un membre, une proposition.

Voyons maintenant l'évolution de la proposition ou, comme on dit dans le jargon, les manières d'en disposer. D'abord, on peut l'amender et, si un amendement a déjà été proposé, la sous-amender. Attention, l'amendement ne doit jamais changer le sens de la proposition originale qu'on appelle la principale. Si l'assemblée souhaite en modifier le sens, il faut d'abord voter contre et ensuite en proposer une nouvelle. Un amendement sert à préciser, spécifier ou clarifier des aspects de la proposition principale.

Voilà les bases qui structurent les discussions en assemblée. Dans la prochaine chronique, nous verrons les exceptions dans le déroulement du débat.

Sur ce, on ajourne et joyeuses Fêtes !

Sébastien Paquin-Charbonneau,
*enseignant de sciences politiques au
Département des sciences sociales*

Sommet sur l'enseignement supérieur

Le gouvernement Marois tient une de ses promesses (au moins une!): le Sommet sur l'enseignement supérieur est en branle. Afin de le préparer, quatre «rencontres préparatoires participatives» qui se veulent «rassembleuses», parce qu'elles donnent la parole à toute la population, ont lieu depuis la fin novembre et se poursuivront jusqu'au début du mois de février, moment où devrait se tenir le Sommet à Montréal. Le lieu et les dates restent à déterminer.

Entretemps, nous vous invitons à consulter, outre le site [Internet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie](#), celui de la [FNEEQ](#), qui consacre une section spéciale de sa plateforme web au Sommet. Des textes en lien avec les différentes thématiques y sont régulièrement publiés. On y trouve présentement les réflexions de Sylvain Marois, vice-président de la Fédération, sur l'évaluation de l'enseignement de même que la contribution de la FNEEQ à la première rencontre.

IMPOR-
TANT !

L'équipe du SPECA tient à vous rappeler que vous pouvez, en tout temps, faire appel à ses conseils ou à l'assistance d'un de ses membres pour toute question renvoyant à vos conditions de travail ou à vos relations avec les différents services et directions du Collège. Par exemple, une de ces dernières vous convoque à une rencontre en tête à tête... Peu importe le motif, vous pouvez demander à être accompagné par l'un de vos représentants syndicaux. En fait, on vous le recommande fortement! C'est votre droit. Si par ailleurs vous vous retrouvez dans une posture délicate devant un employé d'un autre secteur, si vous êtes coordonnatrice ou coordonnateur de votre département et que vous avez le sentiment qu'on exige de vous des tâches qui ne relèvent pas de vos fonctions ou altèrent la parité entre vous et vos collègues... venez nous consulter sans hésiter.

Le SPECA, c'est du café gratuit, mais c'est surtout l'endroit où trouver réponses et appui!

Erratum

Une petite erreur de comptage s'est glissée dans le texte sur *le Syndicalisme au féminin* publié dans la dernière édition du SPECA-Hebdo. Ce ne sont pas 13 membres enseignants qui siègent à la CÉ, mais bien 12. Rectification qui augmente légèrement la proportion des femmes au sein de cette instance...

Notez que le dossier du militantisme au féminin piloté par le Comité femmes de la FNEEQ est toujours en chantier. Si la question vous préoccupe, nous aurons certainement l'occasion d'en rediscuter au niveau local, mais aussi à l'échelle nationale, dans les mois à venir.



La majoration salariale de 0,5 % ? Un « cadeau » négocié

Au terme de la dernière négociation, la plupart se souviendront que nous avons obtenu, comme tous les salariés du secteur public, une augmentation de salaire de 6,0% répartie sur les 5 années de la convention 2010-2015. On trouve cette répartition à l'article 6-4.00 de la convention collective : 0,5% en 2010, 0,75% en 2011, 1,0% en 2012, 1,75% en 2013 et 2,0% en 2014, avec effet au 1^{er} juin de chaque année.

Mais ce dont on se souvient peut-être moins, c'est que les parties à la table centrale de négo s'étaient entendues sur une disposition inédite selon laquelle les augmentations consenties pouvaient être majorées si la croissance économique du Québec s'avérait supérieure à ce que le gouvernement prévoyait au moment de négocier. Cette majoration supplémentaire est applicable en 2012, en 2013 et en 2014, et elle peut atteindre un maximum de 3,5%.

Les clauses 6-4.04, 6-4.05 et 6-4.06 établissent la façon de calculer la majoration à chacune des années à partir de la différence entre la croissance du PIB nominal pour une période donnée, telle qu'établie par Statistique Canada, et les prévisions de croissance du PIB nominal pour la même période, telles qu'établies au moment de la négociation.

Cette année, la majoration était fonction de la croissance du PIB pour 2010 et 2011, et elle donnait droit à une majoration maximale de 0,5% que nous avons obtenue. L'an prochain, la

croissance du PIB pour 2012 sera aussi prise en compte et la majoration atteindra un maximum de 2,0% (incluant le 0,5% de cette année). Dans deux ans, les données de croissance pour 2013 s'ajouteront et le maximum atteindra alors 3,5% (incluant les majorations des deux années précédentes).

Les clauses 6-4.04, 6-4.05 et 6-4.06 établissent la façon de calculer la majoration à chacune des années à partir de la différence entre la croissance du PIB nominal pour une période donnée.

La clause 6-4.04 de la convention prévoit que la majoration de cette année prend effet le 1^{er} juin 2012 et que le Collège doit l'appliquer sur la paie « dans les 60 jours suivant la publication des données de Statistique Canada pour le PIB nominal du Québec pour 2011 ». Ces données ont été publiées le 19 novembre dernier et le Collège, conformément aux conventions de l'ensemble des personnels concernés, procédera à l'ajustement salarial sur la paie du 10 janvier 2013, soit à compter du 27 décembre 2012, premier jour de la période couverte par cette paie. Celle-ci comprendra donc une majoration de 0,5% de votre salaire ainsi qu'une rétroactivité salariale représentant 0,5% du salaire gagné entre le 1^{er} juin et le 27 décembre 2012.

Vous comprenez maintenant peut-être un peu mieux ce qu'est ce « petit cadeau inattendu à l'approche des Fêtes » que le Collège nous a annoncé par communi-

qué le 27 novembre dernier.

Alain Long, vice-président à l'exécutif du SPECA



Plus que quelques
jours avant la relâche
des Fêtes...

C'est déjà le temps
de vous souhaiter
une formidable
année 2013 !

Toute l'équipe du SPECA vous offre ses meilleurs voeux et un très joyeux temps des fêtes

